

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de ROCHEFORT EN VALDAINE (DROME)

Enquête publique relative à l'élaboration d'une carte communale et d'un zonage d'assainissement

Par arrêté n° 2017_4 en date du 20 janvier 2017, le maire de Rochefort en Valdaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de CARTE COMMUNALE porté par la commune de Rochefort en Valdaine et le projet de ZONAGE D'ASSAINISSEMENT de la commune porté par Montélimar-Agglomération dans le cadre de sa compétence assainissement.

A cet effet, M. Manuel VAUCOULOUX, domicilié 1515 chemin des Pues 26400 Grâne, retraité, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur titulaire et Monsieur André ROCHE, domicilié maison la Tour de l'Aure 26150 Die, comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de Rochefort en Valdaine, pendant 40 jours consécutifs du vendredi 10 février 2017 au mardi 21 mars 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture soit les lundi, mercredi et vendredi de 9 H à 12 H ainsi que le mardi de 14 H à 17 H.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Rochefort en Valdaine les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Le vendredi 10 février de 9 h à 12 h**
- **Le samedi 25 février de 9 h à 12 h**
- **Le mardi 7 mars de 14 h à 17 h**
- **Le mardi 21 mars de 14 h à 17 h**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance en mairie de Rochefort en Valdaine de l'ensemble des pièces du dossier de la carte communale et du dossier de zonage d'assainissement, consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête déposés en mairie de Rochefort en Valdaine, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Rochefort en Valdaine (à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur) 115 rue des Granges 26160 Rochefort en Valdaine, ou encore les déposer par courrier électronique envoyé à enquetepublique.rochefort@gmail.com

Le dossier d'enquête publique de la carte communale sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune de Rochefort en Valdaine à l'adresse suivante : www.rochefort-en-valdaine.com

et celui du zonage d'assainissement sur le site de Montélimar-Agglomération à l'adresse suivante : www.montelimar-sesame.com ainsi qu'à la direction Générale des Services de Montélimar-Agglomération Maison des Services Publics 1 avenue St Martin 26200 Montélimar.

En ce qui concerne le dossier de carte communale, des informations peuvent être demandées en mairie de Rochefort en Valdaine.

En ce qui concerne le dossier de zonage d'assainissement, des informations peuvent être demandées au siège de Montélimar-Agglomération –Maison des Services Publics - Service environnement et développement durable - 1 avenue St Martin 26200 Montélimar.

Les rapports et conclusions du commissaire enquêteur sur la carte communale et le zonage d'assainissement seront tenus à la disposition du public à la mairie de Rochefort en Valdaine un mois après la clôture de l'enquête pour une durée de un an, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à Montélimar-Agglomération Maison des Services Publics 1 avenue St Martin 26200 Montélimar en ce qui concerne le zonage d'assainissement.

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, le projet de carte communale et le zonage d'assainissement, éventuellement modifiés, seront approuvés par délibération du conseil municipal de la commune de Rochefort en Valdaine en ce qui concerne la carte communale et par délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération en ce qui concerne le zonage d'assainissement.

Le projet de carte communale sera transmis à Monsieur le Préfet de la Drôme pour approbation. Celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour l'approuver. A l'expiration de ce délai, Monsieur le Préfet est réputé avoir approuvé la carte communale.

Le maire,
Danielle GRANIER